**A/s. 41ème session de l’Examen périodique universel - Recommandations pour l’Equateur**

« La France salue les progrès réalisés en Equateur, notamment la transparence du dernier processus électoral. Néanmoins, la situation des droits de l’Homme reste fragile. La France invite l’Equateur à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1/ Prendre les mesures nécessaires pour résoudre les violences liées aux conflits fonciers, notamment l’exploitation illégale de terres ;

2/ Assurer le respect de la liberté d’expression et garantir la sécurité des journalistes en les protégeant contre les menaces ;

3/ Lutter contre l’impunité des auteurs de violences commises par des membres des forces de sécurité ;

4/ Prendre toutes les mesures pour lutter contre les discriminations fondées sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre et garantir un accès effectif à l’interruption volontaire de grossesse en cas de viol ;

5/ Réformer le système carcéral, notamment par la mise en place effective des politiques de réinsertion./. »

 *(142 mots)*

*Visa : AME/SUD*